

Un pôle d'action sociale unifié pour une meilleure qualité de services

La **solidarité** est une **compétence majeure** du Département qui représente plus de la moitié de son budget de fonctionnement. En regroupant plusieurs services d'action sociale au Centre Colbert, le Conseil général offre des locaux plus spacieux à son personnel et une meilleure qualité de service au public par la création d'une entité unique : la Maison départementale de la Solidarité.

Celle-ci regroupe :
la **DPDS**, Direction de la Prévention et du Développement Social du Conseil général

la **MDPH**, Maison Départementale des Personnes Handicapées

le **CLIC**, Centre local d'information et de coordination pour les personnes âgées.

CONTACTS :

La Maison départementale de la Solidarité située au Centre Colbert, 4 rue Eugène Rolland à Châteauroux est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15* :

• Direction de la Prévention et du Développement Social :

Tél. : 02 54 08 38 09

Fax : 02 54 08 38 98

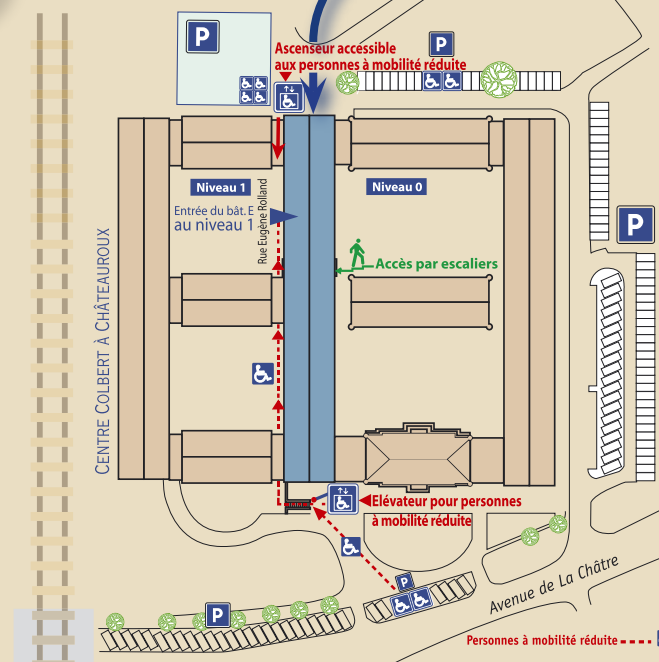
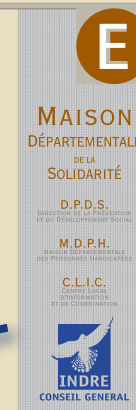
• Maison Départementale des Personnes Handicapées :

Tél. : 02 54 35 24 24

• Centre Local d'Information et de Coordination :

Tél. : 02 54 08 37 20

(*) sauf le CLIC, voir horaires dans la plaquette.



La Maison Départementale de la Solidarité DPDS - MDPH - CLIC



Réalisation tidspac - 02 54 53 07 71 - CHATEAURoux



DPDS, MPDH, CLIC : trois entités dans la Maison Départementale de la Solidarité

Le Conseil général a aménagé, dans le bâtiment E du Centre Colbert à Châteauroux, la Maison départementale de la Solidarité. Cette entité nouvelle regroupe la DPDS, la MDPH et le CLIC.



infirmières puéricultrices, conseillères en économie sociale et familiale, etc..., accueillent les usagers dans les cinq Circonscriptions d'Action Sociale (CAS) de Châteauroux, de La Châtre-Ardenes, de Buzançais-Valençay, d'Argenton-Le Blanc et de Déols-Issoudun.

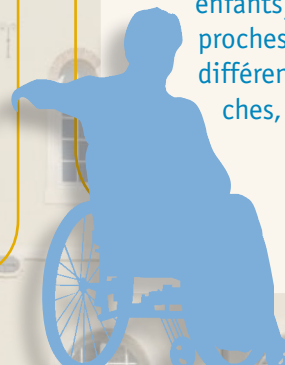


Ascenseur d'accès pour personnes à mobilité réduite

d'accès aux prestations et aides. Pour y accéder, un élévateur ainsi que des places de parking pour personnes handicapées ont été aménagés.

>La MDPH

La loi du 11 février 2005 a créé dans chaque département une **Maison départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)**, un guichet unique d'accueil du public pour les questions liées au handicap. La MDPH accueille, informe, oriente, et accompagne les personnes handicapées (adultes et enfants) et leurs proches dans leurs différentes démarches, notamment



>La DPDS

La Direction de la Prévention et du Développement Social est en charge de l'action sociale pour le Département de l'Indre. Elle œuvre en faveur de quatre publics prioritaires : **l'enfance et la famille, les personnes âgées, les personnes en difficulté et les personnes handicapées.**

Plus de 120 agents travaillent au sein de la Maison départementale de la solidarité et se répartissent en 7 services : l'action sociale et le développement local, l'insertion, les prestations aux personnes âgées et handicapées, les services et établissements pour ces publics, la Protection Maternelle et Infantile (PMI), l'aide sociale à l'enfance et l'administration générale.

Les « agents de proximité », en contact avec le public, tels que les assistantes sociales, éducateurs,

>Le CLIC

Le **Centre Local d'Information et de Coordination** est un guichet d'accueil, d'information et de coordination destiné **aux retraités, aux personnes âgées** et à leur entourage, mais aussi aux professionnels de la gérontologie et des intervenants en matière de maintien à domicile. Il informe sur toutes les questions relatives à la vie quotidienne des seniors : aide à domicile, recherche d'une maison de retraite ou d'une structure d'accueil, etc.

Le CLIC est ouvert les lundi et mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le jeudi de 10h à 17h.

